



Département du Rhône
Commune de Montrottier

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

En exercice : 14
Présents : 13
Votants : 14

L'an **DEUX MILLE VINGT-QUATRE**
Le **VINGT-HUIT MARS**

Le Conseil municipal de la commune de Montrottier dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Michel GOUGET, Maire

Date de la convocation du conseil municipal : **19 mars 2024**

Etaient présents : Michel GOUGET, Véronique CROZET, Michel VIANNAY, Laura JOURNET, Jean-François POISSON, Bernard CHAVEROT, Evelyne PANISSET, Irène CHAMBE, Lydie LAURENT, Régis COQUET, Jean-Paul FARJOT, Bernard BOUCHET, Myriam RAYNARD.

Membre absent excusé ayant donné pouvoir : Catherine DUNAUD-MARMOZ donne pouvoir à Evelyne PANISSET.

Secrétaire de séance : Bernard BOUCHET.

2024-19

Délibération portant non restitution de retenue garantie relative au marché de démolition et désamiantage préalable à la réhabilitation du bâtiment « Les Genets » - Lot 01 « Désamiantage – Démolition », Entreprise JDL DESAMANTAGE.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les pièces constitutives du marché de démolition et désamiantage préalable à la réhabilitation du bâtiment « Les Genets » - Lot 01 « Désamiantage – Démolition », attribué à l'Entreprise JDL DESAMANTAGE,

Considérant que les travaux ont été réceptionnés avec réserves,

Considérant que le titulaire n'a pas remédié aux imperfections et malfaçons consignées lors de la réception des travaux,

Considérant que la commune de Montrottier a dû faire intervenir une autre entreprise pour y remédier,

A l'occasion du paiement du marché avec l'entreprise JDL DESAMANTAGE, une retenue de garantie de 5 % a été appliquée, comme détaillée ci-dessous :

| Mandat | Bordereau | Exercice | Montant Retenu de Garantie |
|---|-----------|----------|----------------------------|
| 613 | 92 | 2018 | 4 460.40 € |
| 758 | 116 | 2018 | 4 320.90 € |
| 957 | 145 | 2018 | 4 785.39 € |
| 450 | 59 | 2019 | 9 551.06 € |
| Montant total – Retenu de Garantie | | | 23 117.75 € |

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **DEDICE** de ne pas restituer la retenue de garantie d'un montant de 23 117.75 € à l'entreprise JDL DESAMANTAGE au regard des éléments susmentionnés,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de prendre l'ensemble des mesures administratives et comptables s'y rapportant.

Accusé de réception en préfecture
069-216901397-20240328-DE2024-19-DE
Date de télétransmission : 04/04/2024
Date de réception préfecture : 04/04/2024

**Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme au registre**

Le Maire,

Michel GOUGET



Le secrétaire de séance,

Bernard BOUCHET

Le Maire, Michel GOUGET, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en préfecture le :

De sa publication sur le site internet de la commune le :

Mairie de Montrottier – Tel 04 74 70 13 07 – Email : mairie@montrottier.fr

Accusé de réception en préfecture
069-216901397-20240328-DE2024-19-DE
Date de télétransmission : 04/04/2024
Date de réception préfecture : 04/04/2024